

Rapport sur les comptes de l'exercice 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 ^{er} membre
M.	Rodolphe Chatagny	rapporteur
M.	David Biemmi	
M.	Eric Daellenbach	
M.	Samuel Freuler	
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
M.	Rasul Mawjee	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 13 et 16 mai et les 3, 10, 13 et 17 juin 2019

Excusés

16 mai : Rasul Mawjee

3 juin : Samuel Freuler, Rasul Mawjee

17 juin : Eric Daellenbach

Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal des finances et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 3 juin 2019. Les membres de la commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier pour leurs disponibilités, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion ainsi que la qualité du rapport fourni.

Commentaires généraux

Le premier commentaire de la Cofin est de remarquer que les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées et sont légèrement inférieures au budget 2018. C'est un point extrêmement positif, néanmoins il ne faut pas oublier que les charges de fonctionnement du budget 2018 étaient prévues en hausse par rapport aux comptes 2017, en particulier les frais de personnel.

Le deuxième commentaire est un rappel sur le fait que malheureusement les comptes sont tributaires de plusieurs éléments extérieurs sur lesquels la municipalité et le conseil communal n'ont aucun pouvoir. Evidemment, on parle ici de la péréquation pour les charges et des revenus fiscaux (corrections d'arriérés d'impôts et impôts conjoncturels) pour les revenus.

Pour la péréquation, l'ajustement des acomptes 2018 selon les estimations de la municipalité résulte en une provision de CHF 4'781'182.- (dont CHF 1'987'483.- pour la facture sociale, CHF 2'500'270.- pour la péréquation directe et CHF 293'429.- pour la réforme policière cantonale). L'ordre de grandeur de ces provisions ne peut que nous rendre prudent pour l'avenir, même si pour 2017, la provision était pour finir trop élevée de CHF 894'940.-. Espérons que ce sera aussi le cas pour 2018. Néanmoins les difficultés financières des villes de la région doit nous inciter à la prudence. En effet des mauvais résultats fiscaux des autres communes auront une influence négative sur Gland en augmentant la facture de la péréquation. C'est surtout sur 2019 que ceci pourrait se matérialiser avec l'entrée en vigueur de la RIE III.

Concernant les revenus fiscaux, il est possible de compter sur des rattrapages également pour les années futures avec une assurance raisonnable, malheureusement pas de la même ampleur qu'en 2018, compte tenu de la connaissance du rôle des contribuables par la municipalité. Comme relevé en pages 23 et 24 du fascicule des comptes, le taux de progression de l'impôt sur le revenu a été de 116.4% en moyenne ces quinze dernières années et de 132.4% en moyenne pour l'impôt sur la fortune pour la même période. Cela signifie que les impôts sur le revenu après taxation définitive sont supérieurs de 16.4% en moyenne par rapport aux acomptes initialement versés, respectivement 32.4% supérieurs aux acomptes pour les impôts sur la fortune.

Concernant les rattrapages sur l'impôt sur la fortune, seuls quelques contribuables font 90% du total des rattrapages et ont quitté la commune. L'impôt sur le revenu est mieux réparti entre les contribuables et des discontinuités majeures sont moins probables. Néanmoins, l'incertitude est inhérente aux estimations relatives aux prévisions fiscales.

Au vu de l'augmentation régulière des frais de communication et étant donné que cela est devenu un sujet chaud dans certaines villes de l'arc lémanique, la Cofin a demandé à la municipalité un peu plus de détails sur ces frais pour avoir une vue transversale sur l'ensemble des services. Voici les réponses qui ont été grandement appréciées par la Cofin et montrent un contrôle effectif de la municipalité et des services.

Les abonnements téléphoniques sont revus mensuellement lors du contrôle des factures et adaptés si nécessaire. Tous les appareils ne sont pas au forfait. Le type d'abonnement contracté dépend de l'utilisation concrète du smartphone : certains collaborateurs doivent être simplement atteignables pour un service de piquet (tarif à la minute), d'autres pouvoir communiquer hors site, avec ou sans échange de données (paquets de minutes et/ou données). Les communications échangées au sein du contrat entreprise sont gratuites.

Chaque abonnement souscrit par la commune est lié à un appareil mobile, à l'exception des abonnements « data » pour les alarmes ou bornes 4G Wi-Fi. Au 1er janvier 2018, il y avait 68 abonnements actifs dont 4 uniquement pour les datas, donc 64 appareils mobiles. Au 31 décembre 2018, ces chiffres sont passés à 77 abonnements actifs dont 6 uniquement pour les datas, donc 71 appareils mobiles. Les 7 smartphones supplémentaires sont dus à l'engagement de nouveaux collaborateurs utilisant des smartphones (16 appareils de plus pour les 25 arrivées et 9 appareils de moins pour les 13 départs).

A la réception des factures mensuelles, le chef de l'Office informatique contrôle les montants facturés. En cas d'écart significatif entre les services facturés et l'abonnement souscrit, le Chef de service concerné est contacté pour déterminer s'il y a lieu d'adapter l'abonnement à l'usage du téléphone mobile. Une fois ce contrôle effectué, les factures, regroupées par unité organisationnelle (service, office ou groupe), sont transmises aux Chefs de services et Municipal pour contrôle et visa. Ils revoient, en particulier, les éléments inhabituels et les écarts à la moyenne.

1. Administration générale

Une rapide comparaison des comptes 2018 avec le budget permet de constater que les charges sont maîtrisées, mais comme prévu en nette augmentation par rapport aux comptes 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	7'427'084	609'865	-6'817'219
Budget 2018	8'801'223	610'600	-8'190'623
Comptes 2018	8'364'271	670'237	-7'694'034
<i>Evolution 2017-18</i>	12.62%	9.90%	12.86%

En ce qui concerne l'administration générale, les points suivants méritent d'être relevés :

Les traitements du personnel (110.3011 et 111.3011) doivent être considérés dans leur ensemble. Même si le budget est élaboré service par service, la municipalité et les services de l'administration les gèrent de manière globale. Les frais comptabilisés à titre de charges liés au personnel (voir tableau p. 10) sont en retrait par rapport aux montants budgétés; la raison principale en est la temporisation de l'embauche de nouveaux collaborateurs et les remboursements des assurances maladie.

Dans le cadre du théâtre (comptes 151.4271.00 et suivants), les revenus comptabilisés ne sont pas en ligne avec le budget, pour les raisons suivantes : le budget est établi en fonctions des années passées; malgré une occupation stable, mais comme le prix de la location est déterminé par le type d'événement, les revenus sont variables ; idem pour les frais de régie refacturés.

Quant à la buvette, il s'agit de revenus liés aux activités organisées par la commune et ils ne sont donc pas liés au volume de locations.

Au chapitre des transports publics, il est à noter que pour une fois les revenus liés aux cartes journalières ne couvrent pas les frais d'achat. Cela peut être lié à l'augmentation de l'offre des billets dégriffés par les CFF qui fait concurrence à ces cartes, de plus un lot prévu en 2017 a été acheté sur 2018 ce qui explique le plus grand écart.

Au chapitre des indemnités pour les lignes de trafic régional (compte 180.3517.00), le montant final refacturé par la DGMR est plus faible que prévu au budget, en raison de l'augmentation de la participation octroyée par la Confédération et des accords finalisés avec les compagnies de transports.

Finalement, la commission regrette que l'entier du budget prévu pour la semaine de la mobilité n'ait pas été employé, vu que ce sujet est d'une actualité brûlante. Même si dans les faits certaines activités ont été comptabilisées ailleurs, il ne faut pas négliger l'importance de la sensibilisation dans ce domaine.

2. Finances

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	16'433'614	56'450'385	40'016'771
Budget 2018	15'088'035	52'143'591	37'055'556
Comptes 2018	17'008'307	56'460'358	39'452'051
<i>Evolution 2017-18</i>	3.50%	0.02%	-1.41%

L'excédent des charges par rapport au budget 2018 provient principalement de la participation communale pour l'année précédente et année en cours. Le montant global de ces charges est de CHF 2'516'028.-, montant qui a été partiellement compensé par des charges inférieures sur les autres postes.

L'excédent des revenus par rapport au budget 2018 provient principalement des impôts sur les revenus et fortunes des personnes physiques (CHF 4'139'322.52) et des impôts sur les bénéfices et immeubles des personnes morales (CHF 436'959.05).

Les revenus des Successions et donations ainsi que des Gains immobiliers sont en baisse tandis que les revenus issus des Intérêts moratoires sont en hausse.

Le coût des emprunts a été inférieur au budget (CHF 123'052.94 par rapport au budget et CHF 252'215.79 par rapport à 2017).

Compte 230.3311.00 Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil

Les écarts par rapport au budget et comptes 2017 sont principalement dû à l'état d'avancement de divers préavis qui n'ont pas avancé autant qu'espéré, des factures des CFF pour le passage inférieur qui n'ont pas été reçu ainsi que l'encaissement de la participation financière de Région de Nyon.

3. Bâtiment et urbanisme

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	2'627'578	1'713'903	-913'675
Budget 2018	2'826'890	1'763'970	-1'062'920
Comptes 2018	2'630'810	1'723'093	-907'717
<i>Evolution 2017-18</i>	0.12%	0.53%	-0.65%

Tant les charges que les revenus 2018 de ce dicastère sont remarquablement stables par rapport aux comptes 2017. Charges : + CHF 3'232.- // Revenus : + CHF 9'190.-

Compte 300 Administration

On constate une augmentation des charges pour un montant de CHF 69'495.- par rapport aux comptes 2017. Celles-ci restent néanmoins inférieures au budget 2018.

Compte 350.3141.00 Entretien des bâtiments (patrimoine administratif)

Le montant consacré à ces entretiens (CHF 575'060.-) est en diminution de CHF 157'398.-, ceci conformément à la volonté de la Municipalité de diminuer cette enveloppe dans le budget 2018. En conséquence, certains travaux d'entretien ont fait l'objet de préavis, d'autres ont été adaptés, voire reportés.

Les principaux travaux imputés sur ce poste en 2018 sont :

- le décapage de certains sols en linoléum au collège de Mauverney pour CHF 16'288.-
- la fourniture de climatiseurs mobiles pour certains bureaux de l'Administration pour CHF 12'637.-
- la réparation d'installations sanitaires à En Bord (hors préavis) pour CHF 9'204.-

Pour le solde, il s'agit de travaux d'entretien courant (dépannages, réparations, petites transformations ou modifications, fournitures de petit matériel) pour des factures s'échelonnant de CHF 3.- à CHF 8'892.-

4. Infrastructures et environnement

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	6'400'194	3'463'940	-2'936'254
Budget 2018	6'814'583	3'705'290	-3'109'293
Comptes 2018	6'506'668	3'652'678	-2'853'990
<i>Evolution 2017-18</i>	1.66%	5.45%-	-2.80%

Compte 430.3011.00 et 460.3011.00 Traitements

Nous avons constaté des augmentations de traitement non prévues au budget ou même prévues, dont il ressort une différence significative. Ceci est en fait dû à plusieurs absences pour raison de maladie ou d'accidents qui ont nécessité l'embauche de remplaçants. Ces équipes ont en été renforcées temporairement et cela a créé une dépense complémentaire de l'ordre de fr. 100'000.- au niveau des salaires. Cependant ceci est plus que compensé par le remboursement des assurances pour ces absences. Ainsi il y a en fait un gain réalisé de fr. 50'000.- dans le cadre des embauches des remplaçants.

5. Instruction publique et cultes

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	5'377'779	653'012	-4'724'767
Budget 2018	5'542'172	645'450	-4'896'722
Comptes 2018	5'221'926	643'059	-4'578'867
<i>Evolution 2017-18</i>	-2.89%	-1.52%	-3.08%

En ce qui concerne ce dicastère, les charges sont en diminution de CHF 320'246.- par rapport au budget 2018 et de CHF 155'853.- par rapport aux comptes 2017.

On note néanmoins, au niveau de l'enseignement primaire, un écart supérieur par rapport au budget de plus de CHF 71'167.- et de CHF 483'899.- comparé aux comptes 2017 qui s'explique en partie par une augmentation des dépenses pour les traitements des concierges auxiliaires.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les charges 2018 ont diminué de CHF 648'778.- par rapport au comptes 2017 et de CHF 317'991.- comparé au budget 2018. Cette variation s'explique en partie par une diminution du compte 526.3909.00 Imputation-Intérêts emprunts de CHF 255'000.- par rapport au comptes 2017

ainsi que par la baisse des dépenses pour les traitements des concierges auxiliaires de CHF 379'709.- à CHF 148'684.-.

Ces changements au sujet de traitements concierges auxiliaires sont dus à la mise en service d'un nouveau logiciel comptable pour les salaires, dès le 1er janvier 2018, qui permet d'imputer très précisément les heures effectuées par les auxiliaires dans leurs bâtiments respectifs. Jusqu'en 2017, les imputations étaient effectuées manuellement et pouvaient présenter des imprécisions (d'où la décision d'acquiescer ce nouveau logiciel qui permet une ventilation très précise et fiable).

Il est à noter que pour 2018, le total des charges pour les comptes de traitement des concierges auxiliaires s'est monté à CHF 624'411.- contre CHF 627'800.- au budget 2018 et CHF 618'853.- dans les comptes 2017. On constate donc que le montant total est resté stable, c'est uniquement la répartition au niveau des bâtiments qui a changé.

Comptes	Désignation	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2018 vs BU2018	Comptes 2018 vs 2017
350.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	122'857.33	80'000.00	41'929.35	42'857.33	80'927.98
513.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	338'928.12	165'000.00	187'420.45	173'928.12	151'507.67
526.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	148'684.42	372'800.00	379'709.10	-224'115.58	-231'024.68
580.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	13'941.31	-	-	13'941.31	13'941.31
580.3013.10	Traitements des concierges -Temple		10'000.00	9'794.25	-10'000.00	-9'794.25
Total		624'411.18	627'800.00	618'853.15	-3'388.82	5'558.03

Compte 513.3124.20 Chauffage à distance « Les Perreretts » pour CHF 85'215.97.-

Cette charge ne figure pas dans le budget 2018. Lors de l'établissement du budget 2018 (pendant l'été 2017), les travaux de raccordement des Perreretts au chauffage à distance (CAD) étaient programmés pour la fin de l'année 2018. Pour 2018, le chauffage aurait donc dû être assuré à 100% par les chaudières à mazout (budget CHF 148'000.-). Pour des problèmes de nuisances pour les utilisateurs du centre scolaire (enseignants et élèves) et de disponibilité des entreprises, ces travaux ont été effectués pendant l'été 2018, soit avec 6 mois d'avance.

En résumé, le chauffage (et la production d'eau chaude) a été assuré par le mazout de janvier à septembre (CHF 18'710.-) et par le CAD d'octobre à décembre (CHF 85'215.-), soit un total de CHF 103'926.- pour un budget de CHF 148'000.-.

6. Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	4'147'974	761'394	-3'386'580
Budget 2018	4'103'774	684'000	-3'419'774
Comptes 2018	4'237'062	692'087	-3'544'975
<i>Evolution 2017-18</i>	2,15%	-9,10%	4,68%

La comparaison entre les comptes et les prévisions budgétaires pour l'année 2018 nous montre une augmentation des charges de 3,25%, ainsi qu'une augmentation des revenus de 1,18%. En revanche, lorsque

l'on compare les comptes 2018 vs les comptes 2017, on note une hausse de 2,15% au niveau des charges et une baisse de -9,10% au niveau des revenus. L'écart entre les charges et les revenus 2018 comparé à l'année 2017 a augmenté de 4,68%.

Dans les grandes lignes, la hausse des charges par rapport à 2017 est due au renforcement des effectifs (1 ASP à 100%), tandis que la baisse des revenus, notamment des recettes provenant d'amendes d'ordre est due à des absences de longue durée pour cause de maladie ou d'accident, ainsi qu'aux autres missions du cahier des charges pour le groupe ASP.

Compte 611.3143.00 Signalisations, marquages, panneaux affichage

La différence importante entre le montant de CHF 60'000.- de charge budgété en 2018 et le montant de CHF 17'144.- effectif sur les comptes est principalement lié au fait qu'il y a eu moins de dommages causés par des tiers sur les panneaux et mobilier urbain. Par ailleurs, il y a eu moins de projets de renouvellement de signalisation et marquage que prévu en 2018.

Il est aussi à relever que les divers changements à la tête du Service de la population et les absences de longue durée pour cause de maladie ou d'accident au sein du groupe des ASP n'ont pas permis de réaliser les dépenses (projets) budgétées en 2018.

Compte 612 Patrouilleuses scolaires

La différence de -16% entre les charges budgétées et les comptes 2018 est principalement due à l'intervention du groupe des ASP en soutien aux patrouilleuses, ainsi qu'à la suppression de deux passages faisant suite à l'introduction de la zone 30 sous-gare.

Compte 615.3301.00 Créances et débiteurs (défalcations)

Le solde de ce compte pour l'année 2018 est composé des défalcations réelles (CHF 2'339,97) et de la dotation de la provision pour débiteurs douteux (CHF 16'752,58). C'est cette dotation de la provision pour débiteurs douteux qui a le plus gros impact du fait d'un changement de politique comptable qui se veut plus prudente. Toutes les amendes d'ordre provenant de plaques étrangères et les créances échues depuis plus de 6 mois à la date de clôture ont été provisionnées au 31 décembre 2018. L'année précédente, seules les créances remises à contentieux étaient provisionnées (CHF 4'625,00), tandis que les défalcations réelles se montaient à CHF 12'090,27 en 2017. Le budget était, lui, basé sur une moyenne de 5 ans.

Compte 615.4361.00 Remboursements de traitements et de charges sociales

Concernant le montant de CHF 28'225 qui apparaît sur les comptes 2018, il s'agit d'indemnités pour absence de longue durée pour cause d'accident ou de maladie (principalement lié au ASP comme mentionné précédemment).

Compte 615.4370.00 Amendes

La grosse différence (-57%) entre les revenus budgétés et l'effectif sur les comptes 2018 est clairement lié aux absences de longue durée pour cause d'accident ou de maladie dans le groupe des ASP, ainsi que leurs interventions pour d'autres missions qui accaparent leur temps comme les manifestations, le marché, le contrôle d'immeubles, notifications de poursuites, etc..).

Compte 620.3191.00 État, assignations permis étrangers – CI

(Hausse des charges de 35% pour 2018 entre les comptes et le budget)

Les services de l'Administration n'ont aucune emprise sur ce compte qui peut fluctuer grandement d'une année à l'autre. Il dépend du volume des permis, ainsi que des cartes d'identités à renouveler. Il convient également de considérer la hausse des produits liés sur le compte 620.4312.00 « Émoluments – Permis étrangers- CI ».

Compte 620.4391.00 Naturalisations – Frais administratifs

La hausse des revenus (+115%) entre le budget et les comptes 2018 est due à une recrudescence des naturalisations simplifiées faisant suite au changement de loi début 2018. Un grand nombre de dossiers a été déposé fin 2017 et a été traité en 2018.

Compte 650.3521.10 Participation au SDIS

La participation aux coûts du Service de défense contre l'incendie et de secours Gland-Serine (SDIS Gland-Serine) est inférieure au montant budgété (-13,53%) en raison d'une bonne maîtrise des charges et des subsides ECA plus élevés que prévus. La quote-part à la charge de la Ville de Gland, qui dépend de la population pour moitié et de la valeur ECA des bâtiments sis sur notre territoire pour l'autre moitié, a peu varié par rapport à la part budgétée initialement.

7. Sécurité sociale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	19'671'941	689'073	-18'982'868
Budget 2018	16'654'940	440'610	-16'214'330
Comptes 2018	18'450'673	1'585'427	-16'865'246
<i>Evolution 2017-18</i>	-6,21%	+130,08%	-11,16%

Pour ce dicastère, les charges dépassent de CHF 1'795'733.- les estimations, mais elles sont toutefois inférieures à celles des comptes 2017. Quant aux revenus, ils surpassent largement les prévisions 2018 et les comptes 2017. La principale explication vient de la prévoyance sociale. Près de deux millions de charges supplémentaires viennent de la différence entre les prévisions d'acomptes 2018 demandés par le canton lors du calcul du budget et des acomptes 2018 finalement inscrits dans les comptes. De même la différence sur les revenus vient pour près de CHF 800'000 des rétrocessions sur la facture sociale 2017 (dues au calcul définitif de 2017).

Les principales sources de revenu proviennent des rétrocessions 2017 du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) CHF 316'907.- (264% de plus que l'année précédente) et de la Prévoyance sociale CHF 781'354.- (624 % de plus que l'année précédente). Ce sont des postes sur lesquels la commune n'a pas de prise.

Compte 715 Jeunesse

Les charges du poste 715.3182.00 "Télécommunications" ont augmenté de + de 100%. Cet accroissement s'explique par les 3 nouveaux postes récemment créés au sein du Service de la Jeunesse (TSP, Délégué jeunesse, Conseillère Ecole-Famille). Le nombre d'abonnements est passé de 8 à 12 pour le service. Le coût moyen mensuel par abonnement est de CHF 31.10 (borne Wi-Fi 4G comprise).

On constate que seulement CHF 378.- sur les CHF 5'000.- du budget alloué à l'ensemble de la Pépinière (compte 715.3664.75) ont été dépensés. D'une part, les animations et manifestations organisées par le Parlement des Jeunes (PJP) ont été autofinancées à l'aide du budget octroyé au PJP. D'autre part, les Services Culture et Enfance-Jeunesse n'ont pas pu mobiliser de ressources humaines pour organiser des événements tels que la Fête des voisins et de nouvelles portes ouvertes de la Pépinière.

Compte 715.3664.90 Littering (Développement Durable)

Les charges sont passées de CHF 12'579.60 en 2017 à CHF 1'990.35 en 2018. Cette baisse s'explique par le fait que plusieurs actions en lien avec l'Office de la Communication n'ont pas pu être réalisées (création d'une mascotte, etc.) et que la Commission Littering a choisi de réutiliser en 2018 le matériel acheté les années précédentes. Cependant, la volonté de cette commission est de dynamiser et dédoubler le stand au marché en 2019; ce qui devrait entraîner une utilisation plus optimale du budget.

8. Services industriels

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	3'383'630	3'418'258	34'628
Budget 2018	2'766'400	2'737'150	-29'250
Comptes 2018	2'461'034	2'464'207	3'173
<i>Evolution 2017-18</i>	-27.26%	-27.91%	-90.84%

On peut constater que les comptes 2018 ont nettement diminués par rapport aux comptes 2017. Ceci est principalement à une utilisation moindre des fonds de réserve pour les projets d'investissement de la commune.

810 Service des Eaux

Compte 810.3186.00 Assurances « réservoirs »

Cette augmentation est due à une erreur d'allocation de primes d'assurances ECA en 2017. Les primes 2018 sont correctes et conformes au budget.

Compte 810.3329.00 Amortissements du service des eaux

La hausse de ces amortissements est attribuable à l'amortissement du coût des travaux liés au préavis municipal n°53/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue – Jura pour CHF 65'705.- et partiellement compensée par une baisse des amortissements sur le préavis municipal n°46/2013 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant, suite à une refacturation de la participation financière à nos partenaires Arzier et Genolier.

Compte 810.3811.00 Attribution au fonds de réserve eau

Il peut y avoir des diminutions car l'attribution au fonds de réserve eau est mécanique. Il s'agit d'un domaine autofinancé, donc une obligation de comptabiliser un éventuel surplus de revenus affectés sur les charges affectées dans un fonds de réserve. L'écart par rapport au budget est la résultante de tous les écarts sur chaque compte du secteur 810 (principalement la hausse des frais d'entretien, d'achats d'eau et d'amortissement).

Question bonus : Pourquoi la taxe pour l'éclairage public n'est-elle pas affectée à un fonds de réserve comme le sont la taxe pour le développement durable et la taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ?

En vertu de l'article 8 du règlement communal sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, les montants perçus au titre de cette taxe (« Taxe pour l'éclairage public ») sont intégralement versés dans la comptabilité communale au chapitre "Electricité - Eclairage public". A contrario, aux articles 4, respectivement 6 du même règlement, il est dit que « Les montants perçus au titre de cette taxe (« Taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ») sont intégralement versés au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. » et que « Les montants perçus au titre de cette taxe (« Taxe pour le développement durable ») sont intégralement versés au Fonds communal pour le développement durable. »
Liens interactifs vers notre site internet : Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité <http://www.gland.ch/gland-officiel/reglements-communaux.html>

Conclusion

En conclusion la Cofin félicite la municipalité pour la bonne maîtrise des comptes par rapport au budget. Elle rappelle cependant que la prudence doit rester de mise au vu des aléas de la facture de la péréquation et des recettes fiscales.

2019 sera une année clé avec l'entrée en vigueur de la RIE III et permettra de mesurer le réel impact sur la péréquation et les revenus fiscaux. La Cofin recommande donc à la municipalité de prévoir un budget 2020 qui tiendra compte de ces risques.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

Georges Grandjean
1er membre

Rodolphe Chatagny
Rapporteur

David Biemmi

Eric Daellenbach

Samuel Freuler

Angelita Galvez

Iulica Gorgoni

Rasul Mawjee

Isabelle Wegmann

Gland, le 17 juin 2019